nous a laissé un si parfait modèle. Le lendemain, les amis et les parents venaient voir la nouvelle mariée dans son lit, et dans un festin appelé *repotia*, on célébrait la consommation du mariage.

Une fois le christianisme établi, la religion s'empara de l'homme tout entier : elle le prit au berceau pour ne le quitter qu'au delà de la tombe, se mêlant à chacun des actes de sa vie. Plus avisée que la religion antique, qui s'arrêtait du moins sur le seuil de la chambre nuptiale, elle pénétra dans le sanctuaire. Le jour de la célébration du mariage, après les festins, les chants et les danses, le curé allait solennellement bénir la chambre et le lit nuptial, puis bénissait les époux quand ils y étaient couchés. Cette licence ne doit pas étonner à une époque où l'on en prenait bien d'autres, à l'époque où les fiancées des rois, des seigneurs et des nobles devaient être examinées toutes nues par des matrones, pour qu'on vît si elles étaient conformées de manière à avoir des enfants. « Il est d'usage en France, dit Froissart à propos du mariage d'Isabeau de Bavière, quelque dame ou fille de haut seigneur que ce soit, qu'il convient qu'elle soit regardée et avisée toute nue par les dames, pour savoir si elle est propre et formée à avoir des enfants. » Si la religion catholique venait prodiguer ses exorcismes en face du lit conjugal, ce n'était pas seulement à cause de ses préjugés contre le mariage, qu'elle regardait comme un état d'imperfection, ni même parce que la crédulité alors régnante lui faisait voir des démons partout; il y avait à cela une raison venue de plus loin. C'était en souvenir de l'histoire de Tobie, à qui l'ange avait conseillé de passer dans la continence et la prière les trois premières nuits de son mariage, pour éviter le sort des précédents maris de Sara, que le démon avait emportés. Cette tradition s'était si bien répandue que les conciles avaient menacé des peines canoniques les plus sévères les nouveaux mariés qui ne se conformeraient pas à cette prescription, fidèlement observée durant tout le moyen âge. L'historien de saint Louis raconte que ce roi agit ainsi après son mariage avec la fille du comte de Provence : « Et quand li benoiez rois fu secretement avec elle, enfourni de l'essample de Thobie, avant que il atochast à elle, il se mit à oraison trois nuitz, et li enseigna à fère aussi, si come la dicte dame recorda après. » Nous n'avons pas besoin d'aller si loin, et dans plusieurs provinces cette coutume subsiste encore. Toutefois, malgré leur ferveur, les fidèles du XIIe et du XIIIe siècle, trouvèrent cet usage très-incommode, et furent probablement de l'avis de Montesquieu. « On ne pouvait pas coucher ensemble la première nuit des noces, dit ce philosophe, ni même les deux suivantes, sans en avoir acheté la permission : c'était bien ces trois nuits-là qu'il fallait choisir; car pour les autres on n'aurait pas donné beaucoup d'argent. » Mme de Sévigné exprima la même idée d'une manière autrement piquante. Elle était dans le cabinet de son notaire; on rédigeait le contrat de mariage entre sa fille et M. de Grignan. Quand on arriva au chapitre de la dot, la spirituelle épistolière interrompit brusquement : « Une pareille somme pour que mon futur gendre couche avec ma fille : c'est bien de l'argent! » Puis se reprenant, après un moment de réflexion : « Heu! il y couchera demain, puis après-demain, puis encore après, après, après-demain... Allons, allons, notaire, décidément ce n'est pas de trop, et nous pouvons doubler la somme. » On se lassa bientôt d'acheter cette dispense, et, au commencement du XIVe siècle, un arrêt du parlement défendit à l'évêque d'Amiens d'exiger de semblables droits. Les exorcismes et les bénédictions redoublèrent. Mais cet usage eut cependant un terme; les abus et les désordres dont il était cause firent abandonner le *coucher* de la mariée aux seuls amis et parents; alors on vit naître ces coutumes dont quelques-unes vivent encore dans les campagnes les plus reculées. Quand nous parlerons du *droit du seigneur*, nous rappellerons les singuliers priviléges que certains seigneurs s'étaient attribués, entre autres les chanoines comtes de Lyon, qui avaient le droit d'assister au *coucher* de la mariée, et de placer une jambe nue dans son lit.

Dans les cours et les mariages officiels, le *coucher* de la mariée eut toujours une importance très-grande, et fit partie intégrante de la cérémonie. Lorsqu'un roi épousait une princesse par procureur, son ambassadeur en prenait possession solennellement en son nom en mettant sa jambe dans le lit de l'épousée le soir du mariage. A la cour de Louis XIV, aucune des formalités exigées par l'étiquette n'était omise. Voici ce qui se passa aux noces du duc de Bourgogne avec la princesse de Savoie. « En sortant de table, dit Saint-Simon, on fut *coucher* la mariée, de chez laquelle le roi fit sortir absolument tous les hommes. Toutes les dames y demeurèrent, et la reine d'Angleterre donna la chemise, que la duchesse du Lude lui présenta. Monseigneur le duc de Bourgogne se déshabilla dans l'antichambre, au milieu de toute la cour, assis sur un ployant. Le roi y était avec tous les princes; le roi d'Angleterre donna la chemise, qui lui fut présentée par le duc de Beauvilliers. Dès que Mme la duchesse de Bourgogne fut au lit, monseigneur le duc de Bourgogne entra, et se mit dans le lit à sa droite en présence des rois et de toute la cour, et aussitôt après le roi et la reine d'Angleterre s'en allèrent. Le roi s'alla coucher et tout le monde sortit de la chambre nuptiale, excepté monseigneur, les dames de la princesse et le duc de Beauvilliers, qui demeura toujours au chevet du lit, du côté de son pupille, et la duchesse de l'autre; monseigneur y demeura un quart d'heure avec eux à causer, sans quoi ils eussent été assez embarrassés de leurs personnes; ensuite il fit relever monsieur son fils et auparavant embrasser la princesse, malgré l'opposition de la duchesse de Lude. Il se trouva qu'elle n'avait pas tort; le roi le trouva mauvais, et dit qu'il ne voulait pas que son petit-fils baisât le bout des doigts à sa femme, jusqu'à ce qu'ils fussent tout à fait ensemble. Il se rhabilla dans l'antichambre à cause du froid, et s'alla coucher chez lui comme à l'ordinaire. Le petit duc de Berry, gaillard et résolu, trouva bien mauvaise la docilité de son frère, et assura qu'il serait resté au lit. » Telles étaient les cérémonies qui s'observaient lorsqu'un prince du sang se mariait, comme par exemple le duc du Maine ou celui de Chartres; seulement ces princes n'étaient pas obligés de se relever et de regagner leur lit ordinaire. Il y a loin de ce *coucher* de la mariée à celui que l'Anglais Speke vit sur les bords du Nil. « Le soir, occupé d'observations astronomiques, je vois passer près de moi, non sans quelque surprise, un long et bruyant cortége en tête duquel est portée sur les épaules de trois ou quatre hommes une jeune fille roulée dans une enveloppe de cuir noir. Des informations que j'ai prises il résulte que c'est une mariée du matin, qu'on va déposer ainsi en paquet sur le lit de son époux. On ne se donne cette peine toutefois que pour celles qui sont réputées vierges. » Aujourd'hui, dans notre civilisation pleine de sous-entendus et de demi-mots, le *coucher* de la mariée est aussi soigneusement escamoté et dérobé aux regards qu'autrefois il était affiché et célébré joyeusement. Le soir, pendant le bal, les deux époux s'échappent furtivement, comme ils avaient l'habitude de le faire chez les Lacédémoniens, et les parents les plus intimes vont seuls procéder au *coucher* de la mariée. Une nouvelle coutume s'est même établie, qui a supprimé jusqu'aux derniers vestiges du *coucher* de la mariée : en sortant de la messe de mariage, les fiancés de la veille montent en wagon, et, quand ils reviennent au bout de trois semaines, on les croirait parfois mariés depuis huit ou dix ans.

— Hist. A l'origine, le *coucher* des rois avait lieu comme celui des particuliers, dans une familiarité tout à fait intime; c'était le moment des confidences et des intrigues subalternes, moment plus redouté du cardinal de Richelieu que la cabale de la cour entière. Louis XIV mit chacune de ses actions les plus vulgaires au rang des événements les plus importants. Son *coucher* ne fut pas moins fréquenté par les courtisans que ne l'étaient ses bals et ses fêtes, et c'était un grand honneur d'y être admis. Voici le cérémonial qui y était observé, cérémonial invariable et inflexible. Le soleil pouvait se détourner de sa route, Louis XIV ne pouvait manquer aux règles que lui imposait l'étiquette à son grand et à son petit *coucher*. Les détails que nous donnons sur ce sujet sont tirés d'un livre intitulé : l'*Etat de la France en* 1712.

— *Préparatifs du coucher*. « Sur le soir, deux officiers du gobelet apportent à la chambre la collation de nuit, dont le roi se sert en cas de besoin; elle consiste en trois pains, deux bouteilles de vin, un flacon plein d'eau, un verre et une tasse, de plus sept ou huit serviettes et trois assiettes. Un valet de chambre reçoit cette collation, et l'officier du gobelet en fait l'essai devant lui. Avant que le roi vienne se coucher, un valet de chambre place le fauteuil de Sa Majesté, sur lequel il étale la robe de chambre et pose dessus les deux mules ou pantoufles. Le barbier prépare sur une table la toilette et les peignes; un autre valet de chambre accommode en dedans l'alcôve, à la ruelle du lit, deux coussins l'un sur l'autre, qui sont à terre sur le parquet, devant un fauteuil, et où le roi doit venir faire sa prière. Les officiers de la garde-robe apportent les hardes de nuit pour le roi, et ils les étendent sur une table de toilette de velours rouge, sur laquelle ils viennent mettre à plusieurs fois les hardes de jour de Sa Majesté, à mesure qu'elle les quitte.

— *Grand coucher*. » Quant au *coucher*, le roi, sortant de son cabinet, met son chapeau, ses gants et sa canne entre les mains du maître de la garde-robe, qui les donne en même temps à un valet de garde-robe. Sa Majesté, précédée d'un huissier de la chambre, qui fait faire place, va faire ses prières avec les mêmes circonstances que le matin. L'aumônier de jour tient le bougeoir, et répond à la fin de l'oraison. Le roi reprend de l'eau bénite et se lève. Le premier valet de chambre prend le bougeoir que tenait l'aumônier, et reçoit la bourse où sont les reliques et la montre. L'huissier fait faire place au roi jusqu'à son fauteuil, et là le grand chambellan demande à Sa Majesté à qui elle veut faire l'honneur de donner le bougeoir, et Sa Majesté, ayant parcouru des yeux l'assemblée, nomme celui à qui elle veut faire cet honneur. Le roi le fait donner le plus ordinairement aux princes et seigneurs étrangers, quand il s'en rencontre (En Espagne, cette faveur s'accordait aux dames.) Le roi debout se déboutonne, dégrafe son cordon bleu, puis le maître de la garde-robe lui tire la veste et par conséquent le cordon bleu qui y est attaché, et le justaucorps qui est encore par-dessus; ensuite il reçoit aussi la cravate des mains du roi, remettant toutes ces hardes entre les mains des officiers de la garde-robe. Sa Majesté s'assied en son fauteuil, et le premier valet de chambre et le premier valet de garde-robe lui défont ses jarretières à boucles de diamant, l'un à droite, l'autre à gauche. Le premier valet de chambre donne cette jarretière à un valet de chambre, et le premier valet de garde-robe à un valet de garde-robe. Les valets de chambre ôtent du côté droit le soulier, le bas et le haut-de-chausses, pendant que les valets de garde-robe, qui sont du côté gauche, déchaussent pareillement le pied, la jambe et la cuisse gauche. Les deux valets de chambre qui ont été derrière le fauteuil tiennent la robe de chambre à la hauteur des épaules du roi, qui devêt sa chemise de jour pour prendre sa chemise de nuit, qu'un valet de chambre chauffe s'il en est besoin. C'est toujours le plus grand prince ou le plus grand officier qui donne la chemise au roi. Le premier valet de chambre aide le roi à passer la manche droite de cette chemise, comme de l'autre côté le premier valet de garde-robe aide pareillement à passer l'autre manche. Un valet de chambre prend sur les genoux du roi la chemise que Sa Majesté quitte. Le roi ayant pris sa chemise de nuit, le premier valet de chambre qui a tiré les reliques de la petite bourse les présente au grand chambellan ou au premier gentilhomme, qui les donne à Sa Majesté. Le roi les met sur lui, passant le cordon qui les tient attachées en guise de baudrier; et quand Sa Majesté met une camisole de nuit, le grand maître de la garde-robe prend cette camisole des mains d'un valet de garde-robe et la vêt au roi, qui prend ensuite sa robe de chambre et se lève de dessus son fauteuil, qu'un valet de chambre range à l'endroit de la chambre où il a accoutumé d'être. Le roi debout fait une révérence pour donner le bonsoir aux courtisans. Le premier valet de chambre prend le bougeoir au seigneur qui le tenait, et le donne à tenir à celui de ses amis à qui il veut faire plaisir, et qui reste au petit *coucher*. Les huissiers de la chambre crient tout haut : « Allons, messieurs, passez! » Toute la cour se retire, et c'est là que finit le grand *coucher* du roi.

— *Petit coucher du roi*. » Il ne reste pour lors dans la chambre que les personnes qui peuvent y être admises le matin, quand Sa Majesté est encore au lit : le premier médecin, le premier chirurgien, et quelques particuliers auxquels le roi a accordé la grâce d'être à son petit *coucher*. La cour étant sortie, le roi vient s'asseoir sur un siége pliant qu'un valet de chambre a préparé proche la balustrade du lit de Sa Majesté avec un carreau dessus. Le roi s'y étant assis, les barbiers le peignent et lui accommodent les cheveux. Sa Majesté se peigne aussi. Pendant tout ce temps, un des valets de chambre tient un miroir devant le roi; un autre éclaire avec un flambeau. Le roi étant peigné, un valet de garde-robe apporte sur le *salve* un bonnet de nuit et deux mouchoirs de nuit unis et sans dentelles, et présente cela au grand maître, qui les donne au roi. Quant à donner au roi la serviette dont il s'essuie les mains et le visage, le grand chambellan ou le premier gentilhomme cèdent cet honneur à tous les princes du sang ou légitimés, avec cette différence que si c'était le dauphin, les ducs de Bourgogne, de Berry ou d'Orléans qui se trouvassent là présents, ce serait le grand chambellan ou le premier gentilhomme qui leur mettrait en main cette serviette; mais les autres princes légitimés la recevraient des mains d'un valet de chambre. En l'absence de tous ces princes, le grand chambellan présente à Sa Majesté cette serviette, qui est entre deux assiettes de vermeil, et mouillée seulement par un bout. Le roi s'en lave le visage et les mains, s'essuie du bout qui est à sec, et la rend à celui qui la lui a présentée. Le roi entre dans son cabinet; il s'amuse un moment à flatter ses chiens, et à leur donner à manger pour s'en faire mieux connaître et les rendre plus obéissants quand il va tirer. Cependant les garçons de la chambre font au pied du lit du roi le lit du premier valet de chambre, dit le lit de veille; ils bassinent et préparent le lit de Sa Majesté; ils préparent aussi la collation du roi, et apportent au premier valet de chambre, sur une assiette, le verre bien rincé pour présenter à Sa Majesté; puis ils versent du vin et de l'eau tant qu'il plaît au roi, et pendant que Sa Majesté boit, le premier valet de chambre tient l'assiette sous le verre. Quelque temps après, le roi se couche; les garçons de la chambre allument le mortier dans un coin de la chambre et encore une bougie, et ces deux lumières brûlent toute la nuit en cas qu'on en eût besoin. Il est bon d'expliquer ce que c'est que le mortier qui brûle la nuit dans la chambre du roi. Un petit vaisseau d'argent ou de cuivre est appelé *mortier* à cause de sa ressemblance avec un mortier à piler. Il est rempli d'eau où surnage un morceau de cire jaune, gros comme le poing, aussi nommé un mortier, ayant un petit lumignon au milieu. Ce morceau de cire pèse une demi-livre, c'est-à-dire 7 onces, car chez le roi la livre n'est que de 14 onces au lieu de 16. La bougie qui brûle aussi toute la nuit est dans un flambeau d'argent, posé au milieu d'un bassin d'argent qui est à terre. Le roi se mettait ensuite au lit; le premier valet de chambre tirait les rideaux sur lui, et tous ceux qui avaient assisté au petit *coucher* du roi sortaient de sa chambre. »

— B.-arts. De tous les phénomènes de la nature, le *coucher* du soleil est celui qui a été représenté le plus souvent en peinture. Les paysagistes, les peintres de scènes en plein air ont épuisé les trésors de la palette pour rendre les lueurs d'or, de pourpre, d'opale, d'orange, de rubis, d'émeraude, qui flamboient à l'horizon quand le soleil se couche, qui incendient les édifices fantastiques des nuages, qui font resplendir la surface miroitante des eaux et répandent sur toute la création de superbes reflets. Dès que le ciel d'or mat, que les artistes du moyen âge étendaient dans le fond de leurs tableaux, fait place à la représentation d'un ciel véritable, les teintes qui se mêlent le plus souvent à l'azur du firmament sont les teintes roses et dorées du couchant. Carpaccio, dans sa *Sainte Famille* du musée Napoléon III, Mantegna, le Giorgione, Andrea Milano, le Francia, Lorenzo Lotto, Mola, Albertinelli, dans quelques-uns de leurs tableaux du Louvre, ont peint des *couchers de soleil;* les peintres primitifs des écoles du Nord, van Eyck, Memling, Rogier van der Weyden, ont peint avec une certaine force des effets semblables; mais, parmi les artistes du XVe et du XVIe siècle, nul n'égala le Titien pour la vigueur et l'éclat avec lesquels il rendit les tons variés du couchant : plusieurs de ses tableaux du Louvre, ceux qui portent les nos 459 et 461 notamment (*Saintes Familles*), peuvent être cités sous ce rapport. Poussin et les paysagistes de son école peignirent des *couchers de soleil* moins violents que ceux du Titien; en général, ils se contentèrent de reproduire la lumière dorée que l'astre à son déclin répand dans un ciel pur, et sur les eaux tranquilles de la mer et des fleuves. Les *couchers de soleil* de Claude Lorrain ont une douceur, une limpidité, une poésie dont le charme est des plus séduisants. Parmi les paysagistes qui ont peint des effets semblables, on peut citer Jean Both, Zeeman, Zachtleven, Swanevelt, Berghem, Pynacker, etc. Albert Cuyp s'est montré plus original et plus varié. Rembrandt a peint un *coucher de soleil* superbe dans un paysage qui est à la pinacothèque de Munich. Watteau, dans ses *Amusements champêtres* de la galerie de lord Hertford et dans son *Embarquement pour Cythère* du Louvre, a couvert ses ciels de tons roses et dorés. Certains *couchers de soleil* de Joseph Vernet passent pour des chefs-d'œuvre. Grainsborough, Constable, Turner, ont peint des effets de soleil couchant très-hardis et très-vigoureux. Mais c'est surtout depuis une quarantaine d'années que les effets de ce genre ont été rendus dans toute leur diversité et dans tout leur éclat. Il est peu de paysagistes français contemporains auxquels on ne doive des *couchers de soleil* plus ou moins réussis. Decamps, Théodore Rousseau, Marilhat, Paul Huet, Corot, Jules Dupré, Diaz, Tournemine, Belly, Jules Breton, Emile Breton, Anastasi, Nazon, Th. Frère, Chintreuil, etc., ont fait en ce genre une foule de tableaux plus ou moins remarquables. Comme si ce n'était pas assez des effets capricieux que nous offre, dans nos climats, le soleil à son déclin, quelques-uns des artistes que nous venons de nommer sont allés chercher jusqu'en Orient des *couchers de soleil* bizarres, imprévus, de véritables incendies célestes qui, pour être reproduits sur la toile, exigent des orgies de couleur.

Coucher du soleil (LE) ou un **Port de mer au soleil couchant**, tableau de Claude Lorrain; musée du Louvre (no 222). L'astre, près de disparaître à l'horizon, inonde de ses rayons d'or le bassin d'un port tranquille, couvert de vaisseaux et de barques. Un vaste et riche édifice, flanqué de tours carrées aux quatre angles, s'élève à l'entrée de ce port, que défend sur la droite une forteresse munie d'une tour ronde. A gauche, au deuxième plan, un escalier circulaire conduit à l'entrée d'un palais, qui s'ouvre sous un avant-corps soutenu par deux colonnes doriques. Plus en avant, un homme assis joue de la guitare, près de deux femmes dont l'une tient un petit garçon. Au milieu, sur la plage couverte de ballots, de planches, de tonneaux, sont groupées sept figures parmi lesquelles on remarque deux matelots qui se battent et un homme qui tire son épée pour venir au secours de celui des matelots qui est renversé. Ce tableau, signé : CLAVDIO INV. ROMÆ 1639, fut peint pour le pape Urbain VIII; il porte le no 14 dans le *Livre de vérité*. Il fut payé 5,000 fr. à la vente Gaignat, en 1768, et 15,000 fr. à la vente Choiseul-Praslin, en 1793. Il a été gravé au burin par Lebas et dans le *Musée Filhol* (VII, pl. 490).

Claude Lorrain a représenté souvent des *couchers de soleil*, notamment dans les tableaux du Louvre qui portent les nos 227 (*Port de mer*), 228 (*Marine*, gravée par Duparc, dans le *Musée royal*), 230 (*Paysage*, gravé par J. Mathieu, dans le *Musée français*). Nous citerons encore un *Port de mer vu au coucher du soleil*, à la National Gallery; un autre au musée des Offices à Florence; un troisième à la pinacothèque de Munich.

Coucher du soleil (LE), tableau de Boucher; galerie de lord Hertford. Cette composition, une des plus grandes qu'ait exécutées le peintre de Mme de Pompadour, fut exposée au salon de 1753, en pendant avec une autre toile représentant le *Lever du soleil*. Ce n'est pas, comme on pense bien, la nature toute simple que Boucher a représentée; c'est à la mythologie qu'il a demandé ses inspirations. Dans le *Coucher du soleil*, des Amours et des Génies déroulent en haut du tableau le manteau sombre et bleu de la Nuit. Le jour meurt en reflets sous leurs pieds qu'il éclaire. Au milieu des vapeurs violettes et roses perdues à l'horizon dans un fond de ténèbres où se dénoue, au-dessus du clapotement des vagues vertes, une guirlande d'Amours, Apollon rayonne dans l'apothéose du crépuscule. Son char rocaille, autour duquel bourdonne une ronde d'Amours, entre doucement dans la mer. De ses coursiers blancs, aux naseaux roses et fumants des derniers feux du jour, l'un est encore argenté de lumière, l'autre a déjà plongé dans l'ombre. Le dieu du jour, svelte comme un éphèbe, s'élance en étendant les bras vers Téthys. Allongée dans une pose d'attente amoureuse, la déesse vogue vers lui sur une conque, parée des couleurs de la mer, la robe teinte des nuances d'une vague, les cheveux gris argenté et comme poudrés de l'écume des flots. Une néréide, réfugiée contre elle et s'appuyant à sa conque, se gare, avec sa main jetée coquettement devant ses yeux, du dernier rayon du dieu; et tout autour de Thétis, sa cour de Tritons et d'Amours fatigue l'eau du sillon de ses jeux, jusqu'à ce groupe de femmes enroulées, ondulantes, que la mer baigne, chatouille et renverse sur son sein qui palpite.

Suivant MM. Edmond et Jules de Goncourt, auxquels nous empruntons la description qui précède, cette toile, qui excita le plus vif enthousiasme lors de son apparition, et qui est demeurée éblouissante, ne vaut pas cependant les tableaux moins grands et moins pompeux où Boucher a laissé courir ses idées et sa main avec une verve endiablée. Le *Lever* et le *Coucher du soleil* furent achetés par Mme de Pompadour; ils appartiennent aujourd'hui à lord Hertford.

Coucher de soleil, tableau de Joseph Vernet; musée de Munich. Le soleil est sur le point de disparaître derrière la ligne onduleuse qui termine la mer à l'horizon. Sur le rivage sont groupés, dans des attitudes variées, des pêcheurs et des femmes occupées à laver du linge. A droite, sur un rocher, s'élève une construction à arcades surmontée d'un belvédère; de ce côté, les objets se dessinent dans un clair-obscur des plus transparents. A gauche, des montagnes éloignées sont dorées par les lueurs du couchant. « Ce tableau, dit M. Lavice (*Musées d'Allemagne*), est le plus frais, le mieux éclairé, le plus parfait des tableaux de marine de J. Vernet que j'aie vus jusqu'ici. Il est impossible de mieux rendre le soleil descendant de la voûte azurée pour se coucher dans l'eau; cette eau, quoique en pleine lumière, ne se confond pas avec le ciel. » Cette toile est signée et datée de 1770 : il se pourrait que ce fût celle qui a été exposée, à Paris, au Salon de 1771, sous ce titre : *Paysage et marine, au coucher du soleil*, et dont Diderot a dit : « Ce morceau est un chef-d'œuvre. Le Lorrain n'est certainement pas plus vrai ni plus chaud; peut-être est-il moins franc de touche et d'un génie moins abondant pour les beaux sites que M. Vernet, qui joint à cette supériorité celle de faire les figures, talent que Claude n'avait pas. »

Le Louvre possède trois *Couchers de soleil* de Joseph Vernet. L'un (no 625), qui a été gravé dans le *Musée français* et dans les recueils de Filhol et de Landon, représente un *Effet de soleil couchant par un temps brumeux*. On dirait que l'orage a grondé récemment; les nuages amoncelés à l'horizon voilent en partie le disque du soleil dont les rayons obliques glissent sur la surface de la mer. A gauche, au premier plan, sous un rocher couvert de verdure, est une grotte où l'on voit un canot monté par un pêcheur; au delà s'élèvent des fortifications, et plus loin, derrière une jetée, une forêt de mâts qui annonce un port considérable. A droite, un petit navire et quelques bateaux se balancent sur les eaux tranquilles; plus en avant, sur la côte, des pêcheurs ploient leurs filets, tandis que deux autres hommes et une femme, auprès d'un feu, préparent le repas du soir. « L'ordonnance de ce tableau est simple et grande, dit Emeric David. L'œil se porte d'abord sur le disque du soleil et sur les ondes où il est réfléchi. Les terrains, les fortifications et le navire placé à droite, se rangent autour de ce dernier plan lumineux, sur une ligne à peu près elliptique : de là, dans l'ensemble, une unité parfaite; de là une tranquillité qui correspond à l'état de calme où l'artiste a voulu représenter le ciel et les mers. Tous les détails sont conçus avec esprit, disposés avec goût... Le ciel n'est pas peint avec moins d'habileté que les terrains : les masses nébuleuses des devants éclaircissent et repoussent les vapeurs lointaines; les nuages élevés forment une voûte immense et majestueuse au-dessus du trône du soleil. » Le second *Coucher de soleil* de Vernet que l'on voit au Louvre (no 628) a été gravé au burin, dans le *Musée français*, par Daudet, et au trait par Landon; on y voit, sur la gauche, un château d'où l'on descend jusqu'au bord de la mer par un escalier taillé dans le roc et au pied duquel quelques personnes s'embarquent dans une gondole. Le troisième (no 611), qui est daté de 1762, a été exposé au Salon de 1763, sous ce titre : le *Soir;* il faisait partie d'une suite de quatre tableaux intitulés les *Quatre parties du jour*, qui avaient été commandés à J. Vernet par le dauphin, père de Louis XVI.

Coucher de soleil, tableau de Théodore Rousseau; musée de Nantes. A droite, de beaux chênes, dans l'ombre, forment un berceau de verdure. Le soleil se cache derrière leurs masses sombres, et ses derniers rayons se reflètent dans une flaque d'eau, au premier plan. Au loin, dans la campagne, on aperçoit des arbres qu'enveloppent les vapeurs chaudes et transparentes du couchant. « Ce tableau, dit M. de Pesquidoux (*Voyage artistique en France*), est calme, vigoureux, d'une étonnante réalité, très-monté en couleur, sans un ton noir ni un ton clair, ce qui est la perfection du coloris. »

COUCHERIE s. f. (kou-che-rî — rad. *coucher*). Commerce charnel avec une femme : *Presque tous les romans, même ceux d'un sentimentalisme transcendant, aboutissent à des* COUCHERIES. (Boiste.) *Il me semble que personne n'aura à se plaindre, si la presse, la religion et la* COUCHERIE *sont également libres en France*. (Volt.) *Je n'ai vu dans le monde que des dîners sans digestion, des soupers sans plaisir, des conversations sans confiance, des liaisons sans amitié, et des* COUCHERIES *sans amour*. (Chamfort.)

COUCHERY (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Besançon en 1768, mort en 1814. Il se livrait à l'enseignement lorsque la Révolution éclata. Bien qu'antipathique au nouvel état de choses, il fréquenta les clubs, rédigea en 1792 l'adresse que la Société des amis de la constitution à Besançon envoya à Paris pour demander qu'on pressât le jugement de Louis XVI, et fut élu procureur de la commune. Destitué quelque temps après, il se fit oublier pendant la Terreur, devint après le 9 thermidor agent national à Besançon, puis procureur général syndic du Doubs; il se signala dans ces fonctions par son zèle réactionnaire, fut nommé membre du conseil des Cinq-Cents en 1795, et ne cacha plus dès lors sa haine contre les institutions républicaines. Lors du coup d'Etat du 18 fructidor (1797), Couchery, condamné à la déportation, parvint à s'enfuir, et resta en Allemagne jusqu'au 18 brumaire. De retour en France, il se mêla aux intrigues royalistes, devint l'ami intime de Pichegru, près duquel il se retira bientôt en Angleterre, et publia dans ce pays une feuille périodique, l'*Ambigu*, dans laquelle il ne cessa d'attaquer le gouvernement de Napoléon. Il revint en France avec Louis XVIII, qui l'avait anobli et nommé secrétaire de son cabinet, mais il mourut presque aussitôt. On a de lui : le *Moniteur secret* ou *Tableau de la cour de Napoléon, de son caractère et de celui de ses agents* (Londres, 1813, 2 vol. in-8o). — Son frère, Victor COUCHERY, né en 1779, mort vers 1846, fut impliqué en 1804 dans la conspiration de Pichegru et retenu en prison jusqu'en 1814. Il obtint alors une place de censeur, puis devint secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés et lecteur du comte d'Artois.

COUCHES-LES-MINES, bourg de France (Saône-et-Loire), chef-lieu de canton, arrond. et à 25 kilomètres S.-E. d'Autun; pop. aggl. 1,555 hab. — pop. tot. 2,778 hab. Mine de fer, carrières de plâtre, pierre à chaux commune et hydraulique, tuileries, moulins à blé et à huile. Vestiges d'une voie romaine; restes d'une abbaye fondée au VIIIe siècle. Ruines d'un château fort du XIIe siècle; il ne reste de cette forteresse féodale que deux tours et une chapelle dont la porte est ornée de sculptures élégantes.

COUCHET s. m. (kou-chè). Féod. *Droit de couchet*. V. DROIT.

COUCHETTE s. f. (kou-chè-te — dimin. de *couche*, parce que, autrefois, certains lits appelés *lits-couches* avaient jusqu'à 10 et 12 pieds de long). Bois de lit; petit lit; lit simple, sans rideau : COUCHETTE *de noyer, de merisier*. COUCHETTE *de bois peint. Mettre un enfant dans sa* COUCHETTE. *Elle le coucha dans ses beaux langes de fine toile, qui étaient fort propres, sur la meilleure* COUCHETTE *de paille de fèves qu'il y eût dans la maison*. (Ch. Nod.)

Tout est aux écoliers *couchette* et matelas.
LA FONTAINE.

— Fam. *Mignon de couchette*, Jeune homme élégant et qui fait le beau :

Le voilà le beau fils, le *mignon de couchette*,
Le malheureux tison de ta flamme secrète.
MOLIÈRE.

COUCHEUR, EUSE s. (kou-cheur, eu-ze — rad. *coucher*). Personne qui couche avec une autre : *Les lits manquaient : j'ai été forcé d'avoir un* COUCHEUR.

Son *coucheur*, cette nuit, se retourna cent fois.
LA FONTAINE.

‖ S'emploie surtout avec une épithète qui exprime le plus ou moins de gêne causé par la personne avec laquelle on couche : *Un bon, un mauvais* COUCHEUR. *C'est une* COUCHEUSE *incommode, qui m'empêche souvent de dormir. Soit que le lit où il coucha ne fût pas bon, soit que Doguin ne fût pas bon* COUCHEUR, *il ne put dormir de toute la nuit*. (Scarron.)

— Fam. *Mauvais coucheur*, Homme difficile à vivre, hargneux, querelleur : *Le comte de la Bourdonnaye, mon ami, est bien le plus* MAUVAIS COUCHEUR *qui fut oncques*. (Chateaub.)

— Techn. Dans les papeteries, Second ouvrier de la cuve, celui qui reçoit la forme chargée d'une feuille de papier par l'ouvreur, et la renverse sur les feutres ou flotres. On dit aussi COUCHART. ‖ Au fém., Ouvrière qui couche, rabat la bride des points d'Alençon.

COUCHIER v. a. ou tr. (kou-chié). Ancienne forme du mot COUCHER.

COUCHILLE s. f. (kou-chi-lle, *ll* mll. — forme ancienne du mot *cochenille*). Nom anciennement usité de la cochenille kermès, et du chêne nain sur lequel elle se développe. V. COCHENILLE et KERMÈS.

COUCHIS s. m. (cou-chi — rad. *coucher*). P. et chauss. Lit de sable et de terre sur lequel on assoit le pavage d'un pont de bois.

— Constr. Chacune des pièces de bois posées sur les fermes des cintres, pendant la construction d'une voûte. ‖ Lattis d'un plancher.

— Agric. Nouvelles pousses de garance.

— Hortic. Syn. de MARCOTTE.

— **Encycl.** Constr. L'espacement des *couchis* dépend de la nature de la maçonnerie à exécuter. Quand elle est de menus moellons ou de béton, ou de briques, le vide doit être de 0 m. 03 à 0 m. 04; s'il s'agit d'une voûte appareillée par rang de voussoirs réguliers, on peut se borner à une seule de ces pièces sous chacun d'eux, de manière à permettre la visite des joints par-dessous. Cependant il ne faut pas abuser, par économie, de cet écartement; on arriverait ainsi à des pièces de dimensions trop considérables, dont la largeur pourrait détruire la courbure de l'intrados; aussi y a-t-il intérêt à diminuer la largeur relativement à la hauteur. Les *couchis* travaillent dans le sens perpendiculaire à leur longueur. On les considère généralement comme des pièces reposant sur deux appuis à leurs extrémités, et on obtient leur équarrissage en se servant de la relation

$$\mu = \frac{RI}{n} = \frac{Rbh^2}{6} = \frac{pL^2}{8},$$

dans laquelle p est la charge uniformément répartie par mètre courant, L la longueur de la pièce ou l'espacement des fermes, R le coefficient de résistance du bois que l'on peut prendre égal à 750,000 kilogr. par mètre carré de section, b la largeur du *couchis*, et h la hauteur. En admettant la valeur de R donnée plus haut, on a pour celle de h

$$h = 0{,}001\sqrt{\frac{pL^3}{b}}.$$

Afin d'accroître la résistance de ces pièces, on les cloue sur les fermes; elles servent alors de contreventement.

COUCHOIR s. m. (kou-choir — rad. *coucher*). Techn. Petit instrument avec lequel les doreurs et les relieurs prennent la feuille d'or.

COUCHOT, jurisconsulte français, était avocat au parlement de Paris au commencement du XVIIIe siècle. Il a composé quelques ouvrages, dont les principaux sont : *Traité du commerce de terre et de mer* (Paris, 1710, 2 vol. in-12); et le *Praticien universel* ou le *Droit français et la pratique de toutes les juridictions du royaume* (Paris, 1737, 2 vol. in-4o).

COUCHU, romancier français de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il fut un des actifs collaborateurs de la *Bibliothèque des romans*, et écrivit, sous le pseudonyme d'*Amadis de la Roche pauvre*, un assez grand nombre de productions, qui décèlent un talent facile et doué d'une certaine originalité. Plein d'admiration pour l'ancienne littérature espagnole, surtout pour *Don Quichotte*, qu'il avait singulièrement compris, il mena lui-même une existence excentrique, misérable, courant les aventures, surtout en compagnie des contrebandiers, dont les hauts faits lui semblaient dignes des héros disparus. Il revenait le plus souvent de ses expéditions nocturnes les vêtements en lambeaux et le corps criblé de coups. Incapable de tout travail suivi, Couchu mourut jeune encore dans une affreuse pauvreté.

COUCHURE s. m. (kou-chu-re — rad. *coucher*). Techn. Défaut des dents d'un peigne d'acier, qui se renversent. ‖ Nom que les brodeurs au métier donnent au point d'un fil qui, couché le long du dessin, est embrassé par un autre fil de distance en distance.

COUCI-COUCI adv. (kou-si-kou-si — ital. *così così*, proprement ainsi ainsi). Fam. Comme ça, entre deux, pas trop bien : *Comment vous portez-vous?* — COUCI-COUCI.

Avez-vous des auteurs dans cette ville-ci? [*couci*.
Oui, monsieur.— Bons?— Eh! eh!— J'entends : *couci-*
BOURSAULT.

Puisse l'enfant sans merci
Vous forcer à rendre hommage
A quelque Iris de village,
Dont le cœur fourbe et volage
Vous aime *couci-couci*.
Mme DESHOULIÈRES.

— Rem. On écrit également *coussi-coussi*, et même, à l'italienne, *così così*,

Celui qui brûla notre Troie,
A comparer à celui-ci,
N'était qu'un feu *coussi-coussi*.
SCARRON.

Je prétends être noble et non pas, Dieu merci!
De ceux qui seulement le sont *così così*.
TH. CORNEILLE.

‖ On trouve aussi *coussi-coussa*, sans doute par souvenir de la formule française *comme ci, comme ça*, qui est la traduction fidèle de l'italien *così così*.

— **Anecdote**. Dans *Adélaïde du Guesclin*, tragédie de Voltaire, le duc de Vendôme termine, au dernier acte, par ces vers qu'il adresse à Adélaïde, sa maîtresse, au duc de Nemours, son frère et son rival, au sire de Coucy, son ami et son compagnon d'armes :

Allez apprendre au roi, pour qui vous combattez,
Mon crime, mes remords et vos félicités.
Allez, ainsi que vous je vais le reconnaître.
Sur nos remparts soumis amenez votre maître;
Il est déjà le mien. Nous allons à ses pieds
Abaisser, sans regret, nos fronts humiliés.
J'égalerai pour lui votre intrépide zèle;
Bon Français, meilleur frère, ami, sujet fidèle.
Es-tu content, Coucy? . . . . . .

A peine ce dernier hémistiche venait-il d'être prononcé, qu'une voix cria du parterre : *Couci-couci*. Cette allusion si plaisante à une locution vulgaire fit tomber la pièce, qui ne se releva que longtemps après.

COUCKE (Jean), peintre belge, né à Gand dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, s'est adonné à peu près exclusivement à la peinture du paysage. On a de lui un assez grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Vues des collines de Saint-Amand, près de Gand* (1814); un *Clair de lune d'hiver* (1816); la *Porte du Sas de Gand* (1820); la *Porte de Saint-Lievin à Gand* (1823); *Vue d'Ertvelde, près de Gand* (1826); *Vue de l'abbaye d'Affighem* (1829); *Vue de Leverghem* (1829); *Vue des Ardennes* (1832); l'*Approche d'un orage* (1834), etc.

COUCOÏDE s. m. (kou-ko-i-de — de *coucou*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Nom spécifique d'un épervier.

COUCOU s. m. (kou-kou — Le nom de cet oiseau est une pure onomatopée. En effet, son cri caractéristique est devenu partout son nom même, avec ou sans suffixes additionnels. Les formes imitatives diverses sont les suivantes : sanscrit, *kuhûka, kuhûrova;* bengalais, *kokôl;* indoustani, *kokil;* persân, *kôkah, kôkau, kawkawah* et *kûkû*, pigeon ramier; grec, *kokkux;* grec moderne, *kovkkos;* latin, *cuculus;* albanais, *kiuki;* irlandais, *cuach, caoi;* armoricain, *kuku;* ancien allemand, *gauh;* ancien saxon, *gaec, geac;* scandinave, *gaukr;* allemand moderne, *gauch, kuckuk;* anglais, *cuckoo;* lithuanien, *géguzé, gegutte* et *kukti*, crier comme le coucou; *kukawimas*, cri du coucou; russe, *kukushka;* polonais, *kukawka;* illyrien, *kukaviza;* bohémien, *kukacka, zézhulka*, etc. En dehors des formes aryennes, nous ne citerons que le basque *cucua*, le hongrois *kukuk*, le finlandais *kaki*, le turc *ququva*, le mandchou *hucaku*). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs qui déposent leurs œufs dans le nid des autres oiseaux : *Le* COUCOU *laisse à l'étrangère le soin de couver, nourrir, élever sa géniture*. (Buff.) *Les* COUCOUS *sont des oiseaux voyageurs qui passent l'été en Europe et l'hiver en Afrique et en Asie*. (Bouillet.) *On croit dans beaucoup de campagnes que, vers la Saint-Jacques, le* COUCOU *se change en oiseau de proie, mais que, reprenant sa forme première au printemps, il revient dans nos contrées sur le dos du milan*. (Ad. Focillon.)

— Se prend quelquefois en plaisantant comme le symbole des maris trompés, par suite de la ressemblance des mots *cocu* et *coucou*, mais plus encore peut-être par une antiphrase forcée, à cause de l'habitude qu'on prête au coucou d'aller pondre dans le nid d'autrui.

C'est sur cet abus de mots qu'a été composée cette vieille chanson bourguignonne, de « haulte graisse, » et dont l'auteur, nous pourrions dire le fauteur, est peut-être le rude Bourguignon Rétif de la Bretonne :

Les *coucous* sont gras
Parc' qu'on n'en tu' guère,
Les *coucous* sont gras
Parc' qu'on n'en tu' pas.

La crainte que l'on a,
C'est de tuer son père,
Son cousin germain,
Son oncle ou son frère.
Les *coucous* sont gras, etc.

— Sorte de jouet d'enfant auquel est adapté un petit soufflet qui imite le cri du coucou. ‖ Dans les jeux d'enfants, Cri que fait celui qui s'est caché, pour avertir les autres joueurs qu'ils aient à le chercher.

Pour faire trêve aux ennuis du ménage,
Un soir Blaise et Lucas, après avoir chômé
Le saint patron de leur village,
Proposèrent d'aller, sous le prochain feuillage,
Jouer à certain jeu, jeu de *coucou* nommé.
Il fallait que, bravant tout sinistre présage,
Le mari du *coucou* remplît le personnage.
Avec vivacité, Blaise alors s'en défend;
Lucas aussi pour le refus bataille.
Pour terminer le différend,
On présente la courte paille,

Elle tombe à Lucas ; il est *coucou*. « Morbleu ! On m'a triché, cria-t-il tout en feu.

— Oh ! je vous jure, sur mon âme,
Compère, lui répond sa femme,
Que vous n'êtes bien de franc jeu. »

— Petite voiture publique à deux roues et à six ou huit places, qui desservait autrefois les environs de Paris : *On allait lentement et on était fort cahoté dans les coucous. Les pittoresques coucous, qui stationnaient sur la place de la Concorde, n'existent plus.* (Balz.) *Les coucous ont presque tout à fait disparu des routes voisines de Paris.* (H. Berthoud.) *Le coucou était généralement traîné par un mauvais cheval, quelquefois assisté d'un deuxième.* (Dezobry.) ‖ Cocher d'une voiture de ce genre : *C'est trop fort ; je ne puis me laisser insulter par un coucou.* (Scribe.)

— Horloge de bois ou horloge très-simple, qui ne sonne que les heures, ainsi dite de ce que les premiers réveille-matin, venus d'Allemagne, faisaient entendre le cri du coucou : *Une table, quelques chaises de paille et un coucou d'Allemagne composaient tout l'ameublement de ce salon modeste.* (G. Sand,)

— Argot. Montre.

— Jeux. Jeu de cartes qui ressemble à l'as qui court.

— Hortic. Fraisier qui donne beaucoup de fleurs et très-peu de fruits.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une raie, d'un trigle et de quelques autres poissons.

— Bot. *Rêve de coucou* ou simplement *coucou*. Nom vulgaire d'une espèce de lychnis, du narcisse sauvage, et surtout de la primevère officinale, qu'on appelle aussi PAIN DE COUCOU.

— Interjectiv. Cri de l'oiseau appelé coucou : *On n'entendait de tous côtés dans le bois que ce cri :* coucou ! coucou !

Un misérable oiseau pensa me rendre fou,
A force de crier *coucou, coucou, coucou.*
BONNAULT.

— Encycl. Ornith. Le genre *coucou* a pour caractères : bec large, un peu déprimé à la base, comprimé graduellement jusqu'à la pointe, légèrement arqué, entier et lisse ; narines basales, ovales ; ailes obtuses ou subaiguës ; queue arrondie et allongée ; tarses courts, plus ou moins complétement emplumes. Les organes digestifs sont fort développés et jouissent d'une grande activité. L'estomac est situé plus en arrière que chez les autres oiseaux ; et il est fort ample ; aussi faut-il beaucoup de nourriture pour rassasier le *coucou*. Il mange une quantité considérable de chenilles, et les poils de celles-ci s'enfoncent en si grand nombre dans la muqueuse de l'estomac qu'on a pu se méprendre et considérer cette membrane comme naturellement velue. Nitzsch a réfuté cette erreur, en montrant que les poils disparaissent quand le *coucou* est privé de chenilles pendant quelque temps.

Ce genre comprend plusieurs espèces, dont une seule est propre à nos contrées : c'est le *coucou ordinaire* ou *coucou gris d'Europe*. Cet oiseau a 0 m. 30 de longueur ; les parties supérieures du corps sont d'un cendre bleuâtre, plus foncé sur les ailes qu'à la poitrine ; les parties inférieures sont blanchâtres, rayées transversalement de noir ; les rectrices noirâtres, tachées et terminées de blanc ; les pieds jaunes. Du reste, le plumage varie selon l'âge et selon la saison. La femelle est un peu plus petite que le mâle. Le *coucou* est un oiseau voyageur, qui passe l'été en Europe et l'hiver en Afrique ou dans les contrées méridionales de l'Asie. Il nous arrive en avril, et nous quitte à la fin de l'été ; il voyage la nuit. Il paraît dans les îles de Malte et de l'Archipel en même temps que les tourterelles, ce qui est cause que les habitants de ces contrées l'appellent *conducteur de tourterelles*. Il annonce son retour, au printemps, par le chant monotone que chacun connaît. Il habite le bois, vit seul et change de place à tout moment pour chercher sa nourriture. Un trait singulier et presque unique dans l'histoire des oiseaux, c'est que non-seulement le *coucou* ne construit pas de nid, mais qu'il dépose ses œufs dans les nids étrangers. Ce phénomène bizarre a été diversement expliqué. Les uns pensent que la femelle casse ses œufs pour dévorer ses œufs à la voracité du mâle ; les autres trouvent la raison de cette habitude dans la longueur du sternum, qui gênerait l'incubation de la peu-être même écraserait la coquille très-mince des œufs ; d'autres enfin croient que le gésier, placé très-bas, serait trop comprimé dans cette même incubation. D'après M. Florent Prévost, la femelle ne couve pas ses œufs parce que ses unions répètent successives avec plusieurs mâles, son inconstance et son ardeur en amour dominent chez elle l'instinct maternel. Toutefois cet instinct paraît encore bien calculé, car non-seulement la pondeuse ne dépose qu'un seul œuf dans chaque nid étranger, mais encore elle choisit toujours le nid d'une espèce insectivore dont les petits sont plus faibles que les siens, telles que l'alouette, le pinson, le rouge-gorge, le roitelet, la fauvette, le merle, etc. Aussi qu'arrive-t-il ? Le jeune intrus, loin de redouter les vrais propriétaires du logis, viole les droits de l'hospitalité en chassant ou tuant la petite famille éclose avant lui et même en attaquant la mère qui l'a couvé et qui lui a prodigué les mêmes soins qu'à sa progéniture. D'après quelques naturalistes, la femelle du *coucou* ne pond pas son œuf dans le nid d'autrui, comme on l'a cru ; elle l'y transporte et l'y dépose furtivement à l'aide de son large bec, et en prenant les plus grandes précautions pour n'être pas vue. Les parents restent non loin de l'endroit où les œufs ont été déposés, et leurs petits, quand ils sont assez forts pour voler, quittent leur nourrice pour rejoindre leur père et leur mère, qui se chargent de compléter leur éducation.

Le *coucou solitaire*, ainsi nommé parce qu'on en rencontre rarement plus d'un couple dans une vaste étendue de pays, appartient à l'Afrique. Le mâle fait entendre continuellement un chant lamentable ; la femelle produit une espèce de roucoulement sonore, qui exprime le contentement. C'est au capocier qu'elle laisse le soin de couver ses œufs et d'élever ses petits. — Le *coucou criard* appartient aussi à l'Afrique méridionale. Il a la voix forte et retentissante, et est un peu plus gros que les précédents.

— Superst. Il n'y a pas d'oiseau auquel on accorde plus généralement le don de prédiction que le *coucou*. En Allemagne, une croyance populaire affirme que celui qui le premier, au printemps, entend chanter le *coucou*, peut apprendre de lui combien d'années il doit encore passer sur cette terre. Autant de fois l'oiseau répondra à la question, autant de fois on verra refleurir les arbres et mûrir les moissons. En Suisse et dans plusieurs pays allemands, le *coucou* porte l'épithète de garçon boulanger ou de garçon farinier. La légende raconte à ce sujet que le *coucou* est un boulanger ensorcelé qui, dans les temps les plus durs, n'avait pas craint de voler la pâte des pauvres, et d'enlever les pains les plus dorés quand la fournée était bonne, puis s'écriant chaque fois *guk guk* (regarde ! regarde ! ou tiens ! tiens !). Dieu, irrité de ce larcin, le changea en un oiseau qui répète sans cesse le même cri, et porte un plumage qui a de la farine, pour rappeler son ancienne profession. En Suède, les jeunes filles consultent le *coucou* pour savoir dans combien d'années elles se marieront. Le nombre de cris qu'il pousse indique le nombre d'années qu'elles ont encore à attendre ; mais elles ont la ressource, si l'oiseau chante trop longtemps, de déclarer qu'il est posé sur une branche magique, et sa prophétie dans ce cas n'a aucune valeur. Une chose très-importante pour interpréter les prédictions du *coucou*, c'est de remarquer de quel côté de l'horizon partent ses cris : quand on l'entend dans la direction du nord, il promet pour toute l'année du deuil et de la tristesse ; à l'est, à l'ouest et au sud, il ne donne au contraire que des espérances. Si l'on a de l'argent dans la poche la première fois qu'on l'entend, on sera toute l'année favorisé par la fortune ; si la bourse est vide, elle ne se remplira pas. Il ne faut pas non plus être à jeun à ce moment solennel du premier cri du *coucou*, sans quoi l'on serait exposé à mourir de faim dans l'année. On dit encore que le *coucou* ne chante jamais avant le 3 avril et jamais après la Saint-Jean ; il se tait aussi quand trois fois il s'est rassasié avec des cerises, et d'autre part il ne peut proférer un seul cri s'il n'a mangé l'œuf d'un autre oiseau. Chez les peuples slaves, il annonce le temps. Chez les Serbes, il est un présage de malheur quand il chante dans la forêt encore dépouillée de ses feuilles, et un signe de bonheur quand les arbres sont verdoyants au moment où il fait entendre son premier chant. On peut s'attirer les plus grands désagréments en le tuant sans motif sérieux.

On se rappelle que Jupiter, dans un bas-relief représentant ses noces avec Junon, est figuré avec un *coucou* au bout de son sceptre, et que Pausanias rapporte la fantaisie sur laquelle eut lieu l'entrevue de Jupiter et de Junon, d'abord nommée le Siége du tonnerre, fut appelée après cette réunion montagne des *Coucous*.

Pour nous, sceptiques, ces deux faits sembleraient infirmer la vertu tant vantée de Junon ; mais il faut se rappeler que le nom du *coucou* n'avait encore aucune ressemblance avec un autre mot que Molière devait introduire au théâtre. L'honneur de Jupiter reste donc intact.

Le *coucou* ne figure pas seulement dans la mythologie grecque. Une divinité slave, celle qui est chargée de nourrir le monde, possède la faculté de se changer en *coucou*. Dans les poésies russes, on trouve les traces d'une légende qui prétend que cet oiseau est une jeune fille métamorphosée pour avoir trop longtemps pleuré sur la mort de son frère. Pour ces peuples, le *coucou* est l'oiseau de la mélancolie et du deuil.

— Jeux. Le *coucou* se joue à peu près de la même manière que l'as qui court. Les joueurs sont de cinq à vingt. Quand ils sont peu nombreux, on emploie un jeu de piquet ; dans le cas contraire on prend un jeu entier, mais l'as est toujours la carte la plus faible. Chaque joueur reçoit un égal nombre de jetons, et met la mise convenue dans un panier ou corbillon placé au milieu de la table. Celui que le sort a désigné pour être le donneur distribue une carte à chaque joueur et à lui-même et pose le talon devant lui. Le premier en cartes examine alors la carte qu'il a reçue. Si elle est forte, il dit : *Je passe* ou *je n'y tiens ;* si elle est faible, il l'offre à son voisin de droite, qui est tenu de la prendre et de donner la sienne en échange, à moins qu'il n'ait un roi, car alors il refuse l'échange en disant . *coucou*, et le demandeur est obligé de garder sa mauvaise carte. Le jeu recommence ensuite au troisième joueur, et se continue de la même manière jusqu'à ce qu'on arrive au donneur. Si celui-ci n'a pas un roi, on bien s'il ne trouve pas assez belle la carte qu'on lui a passée, il en tire une autre du talon ; puis, quelle que soit cette nouvelle carte, il abat son jeu et les autres en font autant. Celui ou ceux qui ont la carte la plus basse payent un jeton. Le payement effectué, le premier en cartes fait une nouvelle donne et l'on joue un second tour. Quand un joueur a perdu tous ses jetons, il est *mort*, c'est-à-dire hors du jeu, et les autres continuent la partie jusqu'à ce qu'ils aient succombé à leur tour. Le dernier survivant gagne la poule, composée de tous les enjeux. Le jeu du *coucou* se nomme aussi *jeu du cocu, du hère, du malheureux* ou *du maucontent*.

— Hist. Nom donné à une ancienne voiture destinée spécialement à faire le service des environs de Paris et qui pouvait contenir cinq ou six personnes. Le *coucou* avait remplacé ce que nos pères, dans leur langage à la fois libre et imagé, appelaient le *tapecul*, voiture étroite, incommode et cahotante, qui n'avait que trop mérité son nom. C'est sous l'Empire et sous la Restauration que le *coucou* était en usage. On voyageait peu alors ; le curieux livre intitulé : le *Voyage à Saint-Cloud*, nous montre combien les déplacements étaient peu fréquents, et quel luxe de précautions on prenait pour la moindre absence. Les voitures de place étaient rares ; les gimnibus, plusieurs fois essayés, n'avaient pas encore conquis la faveur du public et les entrepreneurs en avaient été pour leurs frais. Seuls, les modestes *coucous*, rangés le long des Tuileries, attendaient les pratiques pour Saint-Cloud et pour Versailles, où ils menaient pour 12 sous. On se plaçait comme on pouvait dans ces boîtes incommodes et disgracieuses, où quelquefois il plaisait au cocher et on s'abandonnait à la grâce de Dieu. Celui qui veut mesurer les progrès accomplis depuis cette époque n'a qu'à comparer les classiques *coucous* d'alors aux 1,200 omnibus et aux 12,000 voitures qui actuellement sillonnent chaque jour la capitale ; il peut surtout rapprocher les rares voyageurs qui se risquaient à cette époque mémorables pris-mitifs des centaines de milliers de promeneurs que les chemins de fer transportent chaque dimanche dans les environs de Paris. Ce chiffre n'a rien d'hyperbolique ; un dimanche de l'année 1867, pendant l'Exposition universelle, le chemin de fer de l'Ouest transporta à lui tout seul *cent soixante mille* voyageurs ; ce fait a été officiellement constaté par un rapport au Corps législatif, dans une discussion sur les chemins de fer. Ce n'est pas quarante années, ce sont des siècles qui séparent ces deux époques ; pourquoi faut-il que le progrès et la civilisation n'aient pas suivi la même marche ascendante ! Le *coucou* est mort, mais son nom subsiste encore ; et, dans certaines provinces, il n'est pas rare d'entendre dire à des gens qui attendent l'omnibus : Je vais prendre le *coucou*.

Coucou (LE), paroles françaises, imitées d'Hermann de Fallersleben, par Victor Wilder, musique de Robert Schumann. Nous donnons à nos lecteurs deux chansons du *coucou* : l'une de Robert Schumann, l'autre du maestro polonais Moniuszko. Quel est la meilleure ? A notre avis le choix est difficile. Celle de Schumann, moins développée, est facile à retenir. D'un autre côté, le chant de Moniuszko nous semble très-remarquable par la sentimentalité, le pittoresque et l'attendrissement. L'un est une jolie cantilène, l'autre un poème complet.

Gaîment.

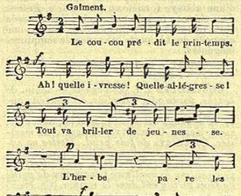

DEUXIÈME COUPLET.

Le coucou répète toujours,
Dans la prairie
Verte et fleurie,
Tout va renaître à la vie !
L'astre, l'astre des jours
Dore les alentours.

TROISIÈME COUPLET.

Cher coucou, reprends tes clameurs,
Et jette encore
Un cri sonore,
Car le printemps vient d'éclore.
L'arbre est plein de fleurs
Et d'oiseaux querelleurs.

Coucou (LE), paroles françaises d'A. des Essarts, musique de Moniuszko. Ce chant est plein de douleurs, de larmes comprimées, de mélancolie rêveuse. Toute la sentimentalité du Nord soupire dans cette chanson, dont nous ne pouvons détailler tout le charme étrange et poignant. La lecture de cette mélodie et son étude attentive pourront seules faire comprendre toute la poésie que le compositeur a su mettre dans sa caractéristique mélodie.

Allegretto.

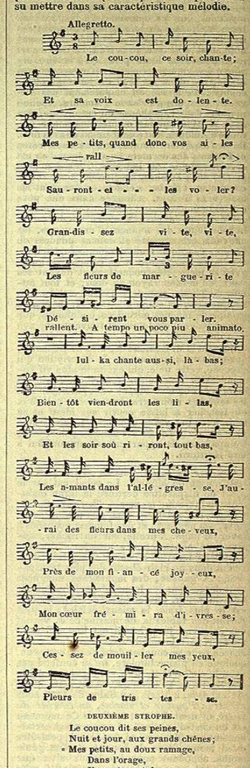

DEUXIÈME STROPHE.

Le coucou dit ses peines,
Nuit et jour, aux grands chênes;
Mes petits, au doux ramage,
Dans l'orage,
Ils sont morts!
Et la mousse
Déjà pousse, (*bis*)
Sans pitié, sur leurs corps!
Hélas! hélas! avant le retour,
Le retour des hirondelles,
Le malheur avait, un jour,
Brisé mes ailes!

COUCOUA s. m. (kou-kou-a). Ornith. Genre d'oiseaux détaché du genre coua.

COUCOUAT s. m. (kou-kou-a — rad. *coucou*). Ornith. Jeune coucou.

COUCOUBE s. m. (kou-kou). Ornith. Genre d'oiseaux dans lequel on range une espèce de coulicou.

COUCOUER v. n. ou intr. (kou-kou-é — rad. *coucou*). Crier, en parlant des coucous. ‖ On dit aussi COUCOULER.

COUCOULAMPON s. m. (kou-kou-lan-pon). Superst. Créature tenant le milieu entre l'ange et l'homme, d'essence matérielle et cependant invisible aux yeux des hommes, ne se découvrant qu'à ceux qu'elle protége : *Il est des* COUCOULAMPONS *des deux sexes; ils contractent mariage entre eux et sont mortels, bien qu'exempts de toutes maladies et infirmités.*

COUCOUMELLE s. f. (kou-kou-mè-le). Bot. Nom vulgaire de l'amanite engainée et de l'oronge blanche.

COU-COUPÉ s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec fascié, oiseau du Sénégal, ainsi nommé parce que la couleur de son cou tranche brusquement sur celle de son corps. ‖ Pl. COUS-COUPÉS.

COUCOUPIC s. m. (kou-kou-pik — de *coucou* et de *pic*). Ornith. Genre d'oiseaux démembré du genre pic.

— Encycl. Le *coucoupic* a le bec de la longueur de la tête, convexe en dessus, pointu, recourbé ou arqué dans la longueur, à mandibule supérieure plus épaisse que l'inférieure, toutes deux rentrées en dedans ; les narines ovalaires, basales, garnies de soies ; les tarses grêles ; la troisième rémige plus longue que les autres ; la queue arrondie. Ce genre a pour type le *picus cafer* de Latham, ou *promerpic* de Levaillant. Il se compose d'oiseaux qui cherchent à terre leur nourriture, et dont les mœurs sont peu connues. Le *coucoupic cafre* a les caractères suivants : tête, ventre et croupion jaunes ; couvertures supérieures de la queue orangées ; front noir ; deux aigrettes noires, pointues, peu fournies ; un large collier noir varié de blanc ; derrière du cou et des bruns ; chaque plume terminées de blanc ; queue arrondie, brune, rayée de blanc grisâtre ; bec noir à la pointe. Il habite la Cafrerie, vit dans les forêts, se nourrit d'insectes et de larves, qu'il cherche dans la mousse et sous les écorces des arbres.

COUCOURDE s. f. (kou-kour-de). Bot. V. COUGOURDE.

COUCOURDETTE s. f. (kou-kour-dè-te). Bot. V. COUGOURDETTE.

COUCOURELLE s. f. (kou-kou-rè-le). Hortic. Variété de figue très-petite et rouge intérieurement.

COUCOURON, bourg de France (Ardèche), chef-lieu de canton, arrond. et à 52 kilom. N.-O. de Largentière ; pop. agglo. 401 hab. — pop. tot. 1,238 hab. Église décorée d'une belle façade ; aux environs, roches et déjections volcaniques.

COUCOURZELLE s. f. (kou-kour-zè-le — dimin. de *coucourde*). Bot. Nom vulgaire d'une variété de courge.

COUCY-LE-CHÂTEAU, en latin *Codiciamus, Codiciacum, Cocciacus, Cociatum, Cotia* et *Cotium*, dont on a fait Couchy, puis Coucy, ville de France, ch.-l. de canton, arrond. de Laon (Aisne), à 24 kilom. de cette dernière ville ; 875 hab. Coucy-le-Château est situé sur la cime d'une montagne, prolongement d'une plaine élevée qui s'avance en pente douce dans une belle vallée en inclinant un peu au couchant, et dominée de ses vallée, presque à pic, à une hauteur d'environ 70 mètres. Coucy-le-Château est environné de trois côtés par la vallée, dont l'irrégulière symétrie offre les paysages les plus pittoresques. C'est dans une portion de cette vallée que s'étend Coucy-la-Ville (ou ville basse), séparée de Coucy-le-Château par un kilomètre environ. Coucy-la-Ville n'offre pour tout monument historique digne d'arrêter l'attention que le clocher de son église, remarquable par son élégance et son ancienneté. A côté de l'ancienne porte, on en a ouvert une autre en forme d'arc de triomphe, et sous le fronton de laquelle s'étalent les armes de la ville, qui sont un écusson *fascé de sable et de gueules de six pièces*. L'intérieur de Coucy-le-Château est bien bâti : les rues sont larges et bien pavées. Sur l'une des trois places donne la façade de l'hôtel-Dieu ; sur la seconde s'élève l'hôtel de ville. Un marché périodique se tient sur la troisième. L'église, située dans un des angles des fortifications, près de la porte d'Etrelles, est placée sous l'invocation du saint Sauveur.

La description qui précède suffit pour donner une idée de l'importance que dut avoir jadis dans l'histoire la ville de Coucy-le-Château. Cette histoire est intimement liée au château proprement dit, dont nous nous occuperons spécialement plus loin. Disons cependant quelques mots des faits accomplis antérieurement à l'érection du château. Nous ne nous appesantirons pas sur l'étymologie du mot *Coucy*, dont nous avons indiqué plus haut les désignations latines : la plus rationnelle est celle qui fait descendre *Coucy* du mot *Cotia* ou *Cotium*, mot qui, corrompu de diverses manières, — aux environs *Cuise* et Villers-*Cotterets*, la *Sylva Cotia* (forêt de Cuise), couvrant, au temps de la conquête romaine, la plus grande partie du Soissonnais et rejoignant même la forêt des Ardennes, — est très-probablement l'origine du mot *Coucy*, en même temps que celle des autres localités citées. Quoi qu'il en soit, en 509, l'archevêque de Reims, Hervé, voyant les Normands s'avancer jusqu'aux bords de l'Oise et menacer son diocèse, fit élever d'importantes fortifications en plusieurs endroits, et particulièrement à Coucy, dont la fondation remonte véritablement à cette époque. En effet, les habitants des campagnes, venant se réfugier près de ces fortifications, ne tardèrent pas à y fixer leur demeure, d'où l'accroissement que prit peu à peu Coucy-le-Château au détriment de Coucy-la-Ville, fondée longtemps avant (an 290 de J.-C.), époque à laquelle les Romains firent commencer le défrichement de la contrée par les *Létes*, peuplade germaine habile à la culture de la terre. Le territoire de Coucy appartenait au siége de Reims depuis saint Remy, qui l'avait reçu en don de Clovis. Mais, en 923, Herbert, comte de Vermandois, parvint à s'en emparer et y enferma Charles le Simple. Plus tard, Thibault, comte de Champagne, surnommé le *Tricheur*, le gagna et le perdit à plusieurs reprises. Enfin l'archevêque de Reims le donna en fief pour un cens de soixante ans au fils du comte, nommé Eudes, qui fut la souche de la maison de Coucy.

Il ne reste pas trace aujourd'hui de l'ancienne forteresse épiscopale. Le château actuel ne remonte pas au delà du XIIIe siècle. Il fut donc construit assez rapidement, de 1225 à 1230. Ce fut Enguerrand III qui éleva, non-seulement le château, mais encore l'enceinte actuelle de la ville. Ces énormes travaux, qui ont survécu à tant de siècles et de chocs, sont évidemment contemporains des rêves ambitieux d'Enguerrand III, dangereux vassal de la couronne de France, seigneur de Saint-Gobain, d'Assis, de Marle, de la Fère, de Folembray, de Montmirail, d'Oisy, de Crèvecœur, de la Ferté-Aucoul et de la Ferté-Gaucher, vicomte de Meaux et châtelain de Cambrai, et qui, sans la défection du comte de Champagne (action opérée par la politique de la reine Blanche), eût peut-être mis la main sur cette couronne de France tant convoitée. Le château de Coucy est, en effet, une construction de premier ordre, d'une grandeur vraiment féodale, conçue d'ensemble et fortifiée avec un art profond. Le château de Coucy domine de rapides escarpements élevés de 50 mètres environ au-dessus de la vallée, entre Noyon et Chauny. Il occupe une surface d'environ 10,000 mètres. Une basse-cour fortifiée, dont la surface est triple au moins de celle qu'occupe le château, sépare celui-ci de la ville. Cette basse-cour renfermait des salles importantes, la chapelle et des écuries. Une seule porte, dite *bataille*, flanquée de deux petites tours, faisait communiquer la ville avec la basse-cour. Enfin le château proprement dit était séparé de cette basse-cour par un fossé d'environ 20 mètres. Un seul pont, formé de piles isolées, avec deux tabliers à bascule en bois, défendus par deux postes avancés et un corps de garde posé sur des piles, donnait entrée au château. La porte d'entrée était munie de herses doubles et de vantaux, et éclairait une longue voûte dont le passage devait être jadis protégé par des mâchicoulis. Une fois parvenu dans le couloir, on rencontrait des salles de gardes, voûtées et vastes, à droite et à gauche, et en sortant on débouchait dans la cour intérieure du château. A droite se trouvaient les bâtiments de service, voûtés à rez-de-chaussée et surmontés de deux étages ; au fond, les appartements d'habitation, desservis par un escalier d'honneur. A gauche s'étendaient les magasins et les diverses dépendances, telles que cuisines, caves, etc.

La construction totale, affectant à peu près la forme d'un trapèze, est flanquée de quatre tours, très-saillantes sur les courtines, afin de les protéger complétement. Ces tours mesurent 18 mètres de diamètre hors œuvre, sur 35 mètres environ de hauteur au-dessus du sol extérieur. Mais la pièce capitale, nous dirions presque la pièce curieuse du château de Coucy, c'est le donjon. Le donjon est une tour gigantesque qu'on rencontre à gauche en entrant par le pont que nous avons décrit, et qui devait protéger formidablement l'accès du château. Il mesure 31 mètres de diamètre hors œuvre sur 60 mètres de hauteur, depuis le fond du fossé jusqu'au couronnement. Il est protégé du côté de la bataille par une chemise de pierre, et un chemin de ronde circulaire le mettait à l'abri des tentatives des mineurs. Intérieurement, le donjon se compose de trois étages voûtés. On parvenait dans la salle du rez-de-chaussée par un pont à bascule (*pont tornois*), qui roulait sur un axe et en se relevant fermait la porte. Le tablier du pont à bascule tombait sur une pile solide, encore existante, du moins en partie, dans le fossé. Mais ce n'était pas tout. Le pont une fois franchi, on était arrêté par une herse glissant entre deux rainures derrière les tableaux de la porte et par un mâchicoulis. Derrière la herse on rencontrait une porte à un vantail, renforcée d'énormes barres rentrant dans l'épaisseur de la muraille. D'autres portes, que nous croyons inutile de décrire après ce qui précède, complétaient l'obstacle quasi infranchissable de ce donjon pour toute personne non munie du mot d'ordre ou non protégée par son nom. A l'issue du couloir donnant dans la salle du rez-de-chaussée, il existait en dernier lieu une grille épaisse à travers laquelle il eût été aisé d'accabler de projectiles quiconque fût parvenu jusque-là sans encombre, par un miracle du hasard. Ce surcroît de précautions donne une idée des méfiances du moyen âge, et le château de Coucy est, surtout pour ce motif, un monument essentiellement caractéristique, peut-être unique dans sa perfection. La salle du rez-de-chaussée du donjon est splendide. Elle a douze côtés, dont chacun forme une large niche, voûtée en berceau. Ces niches sont doubles en hauteur, et devaient vraisemblablement servir à ranger avec ordre les armes et projectiles nécessaires à la défense du château. Cette salle du rez-de-chaussée était donc probablement l'arsenal du château de Coucy. A droite s'ouvrait l'escalier conduisant au faîte du donjon. Voûtée au moyen de douze demi-arcs portés sur des chapiteaux en culs-de-lampe sculptés avec figures, la salle est éclairée par deux fenêtres placées à une grande hauteur, et qui, y répandant une lumière peu franche, lui donnent un air sombre, bien en harmonie avec les temps qu'elle rappelle. Les douze demi-arcs qui s'élancent au plafond se réunissaient à une énorme clef centrale, percée à jour d'une ouverture ou *œil* faisant correspondre la salle du rez-de-chaussée avec celle de l'étage supérieur, sans doute afin d'y faire passer des ordres, de vive voix, sans avoir besoin de monter l'escalier. La salle du premier étage présentait au surplus la même disposition que celle du rez-de-chaussée, et était voûtée d'une manière analogue. Il s'y trouvait seulement, en outre, un four à cuire le pain de la garnison. La salle du deuxième étage (qui correspond également avec la salle de l'étage supérieur, non-seulement par un escalier, mais encore par un *œil* ouvert dans la clef de voûte) est assurément la plus remarquable : couverte en partie par des voûtes en berceau et partie par une voûte en arcs ogives à douze pans, la salle du deuxième étage est entourée d'un portique dont le sol est élevé de 3 mètres au-dessus du sol dallé. Des balcons en bois, depuis longtemps disparus, mais dont l'emplacement est évident, permettaient de s'avancer jusqu'à la circonférence intérieure, formée par les têtes des piles. C'est dans cette immense rotonde qu'on réunissait toute la garnison lorsqu'il s'agissait de lui donner des ordres généraux. Douze à quinze cents hommes armés pouvaient, grâce au portique et aux balcons, s'y assembler à l'aise et entendre ce qui se disait au centre. « Qu'on se représente, dit M. Viollet-le-Duc, l'intelligent restaurateur du château de Coucy, si longtemps délaissé, et aux plans duquel nous devons de pouvoir nous guider dans cette description, qu'on se représente par la pensée un millier d'hommes d'armes réunis dans cette rotonde et son portique, disposés comme des loges d'une salle de spectacle, des jours rares éclairant cette foule ; au centre, le châtelain donnant ses ordres, pendant qu'un s'empresse de monter, au moyen d'un treuil, des armes et des projectiles à travers les œils des voûtes ; ou encore, la nuit, quelques lampes accrochées aux parois du portique, la garnison sommeillant ou causant dans ce vaste réservoir d'hommes ; qu'on écoute les bruits du dehors qui arrivent par l'œil central de la voûte, l'appel aux armes, les pas précipités des défenseurs sur les hourds de bois, certes on se peindra une scène d'une singulière grandeur. Si loin que puisse aller l'imagination des romanciers ou des historiens chercheurs de la couleur locale, elle leur représentera difficilement ce que la vue de ces monuments, si grands et si simples dans leurs dispositions, rend intelligible au premier coup d'œil. » Le dernier étage du donjon est crénelé. Il était surmonté d'une couverture en plomb protégeant les voûtes et formant plate-forme en pavillon. Alentour, le large chemin de ronde permettait de circuler à l'aise et d'arriver aux créneaux. Telle était la solidité de cette construction presque titanique, que le château de Coucy, sauf une reconstruction inférieure au XVe siècle, du bâtiment d'habitation proprement dit, sauf aussi quelques modifications stratégiques insignifiantes, demeura, jusqu'à son démantèlement, tel qu'Enguerrand III l'avait bâti. Le premier étage du surplus des constructions n'était pas inférieur comme grandeur et comme magnificence aux divers étages du donjon. Nous décrirons notamment la grande salle du tribunal, dite *des Preux*, dans laquelle on voyait, placées dans des niches, les statues des neuf preux. Cette salle immense, largement éclairée à son extrémité méridionale par une grande verrière ouverte dans le pignon, était

chauffée par deux vastes cheminées. Elle était couverte d'une charpente en bois, avec berceau ogival lambrissé. Au nord, un autre berceau ogival, et également au premier étage, était situé la salle des *Neuf preuses*, dont les figures étaient sculptées en ronde bosse sur le manteau de la cheminée, vaste et séparée en deux par un pilier, ainsi que nous la représente un plan du temps. Derrière la salle des Preuses s'ouvre une sorte de petit boudoir, dont l'espace est pris aux dépens de l'épaisseur de la courtine, et dont la fenêtre, donnant sur la campagne du côté de Noyon, éclaire la salle d'un jour éclatant et joyeux. Ces élégantes constructions, nous y insistons, ou plutôt ces modifications d'aménagement intérieur, ne remontent pas plus haut que le XVe siècle : avant cette époque, le donjon était la véritable demeure du sire de Coucy ; elle dut paraître plus tard bien sombre et bien triste à ses héritiers, qui l'abandonnèrent pour les élégants appartements que nous venons de décrire.

Quant aux quatre tours flanquant la courtine, indépendamment de l'énorme donjon, chaque chambre de chacune de ces tours, à partir du rez-de-chaussée, se compose intérieurement de six pans avec niches, dont quelques-unes sont ouvertes en meurtrières. Les pièces sont voûtées et les niches se *chevauchent* régulièrement à chaque étage, les *pleins* au-dessus des *vides*, afin de permettre de voir de l'intérieur tous les points du dehors, et aussi d'éviter les lézardes verticales. En outre, l'escalier à vis qui fait correspondre chaque étage de ces tours s'interrompt, dès le premier étage, pour reprendre de l'autre côté, et ainsi de suite ; cette mesure nouvelle de précaution contre les trahisons obligeait ceux qui voulaient monter sur les parapets à passer par l'une des salles.

Enfin les caves du château étaient dignes de cette demeure gigantesque. Autant qu'on peut s'y orienter, aujourd'hui qu'elles ne sont pas encore déblayées de décombres innombrables, elles semblent avoir été disposées systématiquement pour établir des communications secrètes entre tous les points de la défense intérieure et les dehors. Une tradition locale veut même qu'un de ces souterrains profonds communiquât à travers les coteaux et vallées jusqu'à l'abbaye de Prémontré. Nous n'oserions affirmer la vérité de cette légende ; mais ce qui est certain, c'est que les caves et les magasins du rez-de-chaussée du château pouvaient facilement contenir des vivres pour plus d'une année, en supposant une garnison de 1,000 hommes. Ce dernier trait complète la physionomie de cette magnifique demeure féodale, dont on serait tenté de dire, avec son savant historien, tant l'aspect en est imposant, que les habitants devaient appartenir à une race de géants à jamais disparue de la terre.

Le château de Coucy a soutenu plus d'un siége, et la ville de Coucy-le-Château en a eu sa part. Plus d'une fête couronnée est venue aussi l'honorer de sa visite. En 1393, le roi Charles VI, accompagné de son poète ordinaire, Eustache Deschamps, y vint passer quelques jours afin de distraire sa folie. Eustache Deschamps nous a laissé le récit poétique des magnificences qui le frappèrent. En 1411, Coucy est assiégé par les Bourguignons, commandés par le comte de Saint-Pol, gouverneur, Robert d'Esnes, sommé de se rendre, répond par une décharge du haut des tours et à travers les meurtrières. Mais, au bout de trois mois d'une résistance valeureuse, il se décide à une capitulation honorable et quitte le château, que d'ailleurs la paix de 1412 remet au pouvoir du duc d'Orléans. Ce prince, quatre ans après, la mort du dernier sire de Coucy, en Bithynie (1396), en était devenu acquéreur (1400) moyennant 400,000 livres tournois, y compris le domaine en dépendant. Rappelons que le même duc d'Orléans possédait en même temps Pierrefonds, ce qui mettait le premier prince du sang à la tête des deux principales forteresses de l'époque. Ce fut très-probablement lui qui fit opérer les élégants aménagements et changements intérieurs que nous avons signalés plus haut dans les bâtiments d'habitation. En 1498, Louis II, second duc d'Orléans, devenu roi sous le nom de Louis XII, réunit la terre de Coucy au domaine royal : elle devint l'apanage de sa fille Claude de France, et celle-ci ayant épousé le duc d'Angoulême, qui plus tard devint François Ier, Coucy entra de nouveau dans le domaine de la couronne. Bien que les historiens spéciaux s'accordent à dire que François Ier a fait exécuter quelques travaux d'ornementation au château de Coucy, on en chercherait vainement la trace. En 1567, les calvinistes, commandés par Genlis et Bouchavannes, chefs huguenots, s'emparent du château de Coucy. Mais un an après ils abandonnent ces places, le prince de Condé, chef du parti, étant mort à la bataille de Jarnac. En 1594, Coucy est une des premières places qui se soumettent à Henri IV : néanmoins son gouverneur, Charles de Lameth, croit devoir se faire payer cette soumission 8,500 écus. Le roi vint passer quelques jours dans le château, menant avec lui la belle Gabrielle d'Estrées, alors au terme de sa grossesse, et c'est dans une des salles du château de Coucy qu'elle mit au monde le célèbre César de Vendôme. Une plaque de marbre noir, incrustée sur le manteau de la haute cheminée de la chambre où s'accomplit cet évé-